

MPC/PDO/TDV/PBA/PA

Contact: Pascale Aerts  
Tél. : 09/241 06 62  
E-mail: [AVCreatServices@creat.be](mailto:AVCreatServices@creat.be)

**RECOMMANDÉ**  
**750394**

Aux participants de Creat Services

Gent, le 13 octobre 2025

Cher collègue  
Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire des participants de Creat Services ps. Conformément aux statuts de Creat Services ps et par décision du Conseil d'Administration en sa séance du 23 septembre 2025, cette Assemblée Générale Extraordinaire est fixée au

**mardi 16 décembre 2025 à 14h30**  
**au Flanders Expo, Maaltekouter 1, 9051 Gent.**

**Cette assemblée aura lieu de façon physique avec la possibilité de participer de manière numérique via ZOOM.**

Les représentants et les suppléants des participants recevront au courant du mois de novembre 2025 une invitation personnelle par courriel.

Vous trouverez en annexe l'ordre du jour fixé par le Conseil d'Administration Creat Services ps pour cette Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Modification du capital
2. Actualisation des annexes 1 et 2 aux statuts à la suite de la modification du capital
3. Rapport d'évaluation concernant le fonctionnement de l'association prestataire de services, le plan d'entreprise 2025-2030, les activités à développer et la stratégie à suivre 2026 (conformément aux articles 432 et 459 du Décret flamand sur l'administration locale)
4. Budget 2026 (cf. article 432 du Décret flamand sur l'administration locale)
5. Nominations statutaires

Divers

Vous pouvez consulter l'ordre du jour et ses annexes au format numérique sur le site web.  
<https://www.farys.be/nl/creat-services-dv-algemene-vergaderingen>.

.../...

Cette Assemblée Générale est publique par décret et sera enregistrée. Après la réunion, l'enregistrement pourra être demandé via le même site web jusqu'à son remplacement par les images de la prochaine assemblée générale en juin 2026.

Pour mémoire, article 432 3<sup>ième</sup> paragraphe du Décret flamand sur l'administration locale précise:

*'... Le constat du mandat de représentant est répété avant chaque assemblée générale ...'*

**Il vous est demandé de faire connaître la décision de votre organisation concernant tous les points à l'ordre du jour pour au plus tard le jeudi 11 décembre 2025, soit de préférence, par courriel à [AVCreatServices@creat.be](mailto:AVCreatServices@creat.be). soit par courrier à l'attention de Creat Services ps, p/a Intercommunaal Beheer, Stropstraat 1 à 9000 Gent.**

Vous trouverez un projet de décision ci-joint.

**Désignation du/des représentant(s) à l'assemblée générale (pour autant que votre conseil n'ait pas encore désigné de représentant pour l'assemblée générale)**

Vous trouverez ci-joint un aperçu du nombre de représentants que vous pouvez désigner, ainsi qu'un projet de décision du conseil.

Dans un souci d'exhaustivité, nous vous communiquons également les dispositions légales générales, ainsi reprises dans les statuts, à respecter obligatoirement lors de la désignation des représentants à l'assemblée générale :

- les représentants doivent être désignés par le conseil communal parmi les conseillers communaux, le bourgmestre et les échevins de la commune, hormis dans le cas d'un participant autre qu'une commune. Dans ce cas, les représentants seront désignés par l'organe légalement ou statutairement compétent de ce participant;
- les incompatibilités, mentionnées dans l'article 436 du Décret flamand sur l'administration locale, s'appliquent également aux représentants à l'assemblée générale ;
- les administrateurs ne peuvent pas être représentants communaux au sein de l'assemblée générale ;
- le(s) représentant(s) de l'assemblée générale est/sont désigné(s) pour la durée de la législature;
- la constatation ad hoc du mandat de ce(s) représentant(s) au sein de l'assemblée générale est répétée à chaque assemblée.

Avec nos meilleurs sentiments

Joris Vandenbroucke  
président

Annexes :

- Ordre du jour Assemblée Générale Extraordinaire et annexes
- Projet décision sur tous les points à l'ordre du jour
- Projet décision désignation représentant à l'Assemblée Générale Extraordinaire (nécessaire si ne pas faite auparavant)
- Aperçu par participant : nombre de représentants à désigner à l'Assemblée Générale